

comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Pour le lycée

Le lycée Charlotte Perriand est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories suivantes :

- ouvriers qualifiés : niveau V (CAP - BEP) catégorie A
- cadres moyens : niveau IV (Bac. Pro.) catégorie A
- cadres sup. par cumul : niveau III (Post-Bac) catégorie B

La réglementation oblige à verser la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA).

Pensez à indiquer que votre versement est destiné au Lycée Charlotte Perriand de Genech



Pour l'Unité de Formation d'Apprentis

le lycée possède une Unité de Formation d'Apprentis, support du CFA académique.

Ainsi, le CFA académique est habilité à percevoir la Taxe pour le lycée de la catégorie

« QUOTA APPRENTISSAGE »

Vous devez effectuer votre versement au GIP FCIP ,
compte : 10071 59000 00001017682 18,

en libellant votre chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable du GIP FCIP,

Indiquez que votre versement est à destination de l'UFA du lycée Charlotte Perriand de Genech



besoin d'un renseignement ?

vous souhaitez verser votre taxe en nature ?

vos contacts :

Jean Marc Cazaudumec > *intendant*
tél. 03 20 64 66 20
mél : intendant.0596925g@ac-lille.fr

Pascal DUPUIS > *Directeur Délégué
aux formations professionnelles et technologiques*
Tél. 03 20 64 66 20 / 07 77 06 88 56
mél : pascal.dupuis@ac-lille.fr



lycée général, technologique et des métiers d'art, du bois et de l'aménagement
Charlotte Perriand
Château du bois - 59242 GENECH

nous avons besoin de vous !



oui, vous pouvez nous donner les moyens de réussir notre projet professionnel et nous construire un projet de vie

Taxe 2016 d'apprentissage

Choisissez le lycée

CHARLOTTE PERRIAND

lycée général, technologique et professionnel **GENECH**

Charlotte Perriand, accueille 1000 élèves au lycée général et technologique, 200 apprenants dans la voie professionnelle, à l'UFA et au long de l'année des adultes dans le cadre de la *formation tout au long de la vie* pour le GRETA Lille Métropole.

Pour la réussite de nos apprenants, notre établissement généralise une pédagogie active avec des partenariats, des interventions de professionnels, la mise en place de projets culturels et techniques, des échanges internationaux, des périodes de formation en milieu professionnel, la participation aux concours professionnels (olympiades, concours général ...)

• FORMATIONS SOUS STATUT SCOLAIRE au lycée professionnel

CAP

- ébéniste
- sculpteur sur bois

BACCALURÉATS PROFESSIONNELS

- technicien menuisier fabricant bois et matériaux associés
- aménagement et finition du bâtiment

Brevet des Métiers d'Art

ébéniste

• FORMATION PAR APPRENTISSAGE à l'UFA du CFA académique

Bac Pro Menuisier Agenceur

• au LYCÉE GÉNÉRAL et TECHNOLOGIQUE :

BACCALURÉATS séries ES, L, S,

nouveau depuis
la rentrée 2016

le Bac STL

Sciences et Techniques de Laboratoire



Madame, Monsieur,

le lycée Charlotte Perriand de Genech se permet de vous solliciter pour le versement de votre taxe d'apprentissage sur les salaires 2016, au profit de ses élèves, apprentis et stagiaires.

1200 garçons et filles acquièrent, au lycée Charlotte Perriand, compétences et qualifications pour mieux pouvoir s'insérer dans vos entreprises.

Pour y parvenir, les contenus de formation sont régulièrement mis à jour. Nous nous efforçons d'adapter nos équipements aux exigences pédagogiques, aux évolutions technologiques, au design contemporain, aux économies d'énergie et au respect de l'environnement.

Votre soutien, sous la forme du versement de la taxe d'apprentissage en faveur de notre établissement, est indispensable pour innover, financer des nouveaux équipements et offrir à nos élèves, apprentis et stagiaires les meilleures conditions d'enseignement.

Au plaisir de vous rencontrer, lors de notre journée Portes Ouvertes du 1avril, ou au moment qui vous conviendra ...

Florence DELANNOY

Proviseure

Trouvez les modalités de versement en page 4, pensez à diriger votre versement vers le lycée Charlotte Perriand